

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AURIS EN OISANS
SEANCE DU 11 AVRIL 2025

Conseillers en exercice : 9 / Présents : 7 / Votants : 8 / Excusés : 1 /

Date de la convocation : 03/04/2025

L'An deux mille vingt-cinq et le onze du mois d'avril, à neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de AURIS EN OISANS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle du Conseil Municipal en mairie, sous la Présidence de Monsieur MOIROUX Yves, Maire.

Etaient présents : Le Maire, Yves MOIROUX ; MM Didier PORTE, Jean-Louis VIEUX ROCHAZ, Jean-Michel VEYRAT, Denise RIBOT, Emeric CHUZEL, Dominique POUCHOT ROUGE BOULIN

Etaient absents excusés : Guillaume PRIBISE, Jean-Paul TAPIA

Pouvoirs : Jean-Paul TAPIA à Didier PORTE

Secrétaire : Didier PORTE

Début de séance : 9h00. L'assemblée approuve du CM le 13 décembre 2024 à l'unanimité

DCM N° 2025-01 ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes. Le Conseil va donc délibérer, pour la 1ère fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion :

Section FONCTIONNEMENT :

Excédent reporté de 2023 :	455 361.29 €
Recettes 2024:	2 771 700.41 €
Dépenses 2024 :	2 495 724.35 €
Résultat 2024:	275 976.06 €
Résultat de clôture au 31/12/2024 :.....	731 337.35 €
(Excédent reporté + résultat 2024)	

Section INVESTISSEMENT :

Déficit reporté de 2023 :	-749 917.36 €
Recettes 2024:	1 409 450.05 €
Dépenses 2024:	940 031.41 €
Résultat 2024 :	469 418.64 €
(Déficit reporté + résultat 2024)	
Résultat de clôture au 31/12/2024	-280 498.72 €

RAR dépenses 2024	- 3 857.07 €
RAR recettes 2024	0.00 €
TOTAL RAR 2024	- 3 857.07 €

Besoin net de financement de la section d'investissement : -284 355.79 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUIE CET EXPOSE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE:

DECIDE D'ADOPTER LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 TEL QUE PRESENTE CI-DESSUS ;

DCM 2025-02 ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes. Le Conseil va donc délibérer, pour la 1ère fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion :

Section FONCTIONNEMENT :

Excédent reporté de 2023 :	67 708.92 €
Recettes 2024:	577 122.75 €
Dépenses 2024 :	458 079.98 €
Résultat 2024:	119 042.77 €
Résultat de clôture au 31/12/2024 :.....	186 751.69 €
(Excédent reporté + résultat 2024)	

Section INVESTISSEMENT :

Excédent reporté de 2023 :	12 836.63 €
Recettes 2024:	171 176.75 €
Dépenses 2024:	101 601.95 €
Résultat 2024 :	69 574.80 €
Résultat de clôture au 31/12/2024:.....	82 411.43 €
(Excédent reporté + résultat 2024)	

RAR dépenses 2024	0.00 €
RAR recettes 2024	0.00 €
TOTAL RAR 2024.....	0.00 €

Besoin net de financement au 31/12/2024 : 0.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUIE CET EXPOSE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ADOPTE LE RESULTAT DE L'EXERCICE 2024 PRESENTE CI-DESSUS ;

DCM N° 2025-03 AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Section FONCTIONNEMENT

Excédent reporté de 2023 :	+455 361.29 €
Excédent d'exécution de 2024 :	+275 976.06 €
Résultat de clôture au 31/12/2024 :	+ 731 337.35 €

Section INVESTISSEMENT :

Résultat de clôture au 31/12/2024 (D001)	- 280 498.72 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	-3 857.07 €

Besoin net de financement de la section d'investissement au 31/12/24: -284 355.79€

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUIE CET EXPOSE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT TEL QUE SUIT :

Investissement

Dépenses : Déficit d'investissement reporté (D001) :	280 498.72 €
Recettes : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	284 355.79 €

Fonctionnement

Recettes : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	446 981.56 €
--	--------------

DCM N° 2025-04 AFFECTATION DU RESULTAT 2024 – BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Section FONCTIONNEMENT :

Excédent reporté de 2023 :	+67 708.92€
Résultat 2024:	+119 042.77 €
Résultat de clôture au 31/12/2024 :.....	+186 751.69 €

Section INVESTISSEMENT :

Résultat de clôture au 31/12/2024:.....	+82 411.43 €
Restes à réaliser 2024.....	0.00 €

Besoin net de financement de la section d'investissement au 31/12/24 : 0.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUIE CET EXPOSE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE, DECIDE D'AFFECTER LE RESULTAT TEL QUE SUIT :

Investissement

Excédent d'investissement reporté (R001) :	82 411.43 €
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0.00 €

Fonctionnement

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	186 751.69 €
---	--------------

DCM N° 2025-05 BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET COMMUNAL

Les propositions budgétaires 2025 du « BUDGET COMMUNAL » sont commentées en premier lieu

Section FONCTIONNEMENT :

TOTAL dépenses 2025 :	3 270 000.00 €
Recettes 2025:	2 823 018.44 €
Excédents 2024 reportés :	446 981.56 €
TOTAL recettes 2025 :	3 270 000.00 €

Section INVESTISSEMENT :

Dépenses 2025 :	1 001 644.21 €
RAR 2024 reportés	3 857.07 €
Déficit 2024 reporté :	280 498.72 €
TOTAL dépenses 2025:	1 286 000.00 €

Recettes 2025 :	1 286 000.00 €
RAR 2024 reportés :	0.00 €
TOTAL recettes 2025:	1 286 000.00 €

TOTAL DEPENSES 2025 : 4 556 000.00 € / TOTAL RECETTES 2025 : 4 556 000.00 €

OUIE CET EXPOSE APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :
ADOpte le budget primitif 2025

AUTORISE le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'intérieur d'une même section dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section et hors dépenses de personnel.

DCM N° 2025-06 BUDGET PRIMITIF 2025 - EAU ET ASSAINISSEMENT

Les propositions budgétaires 2025 du Budget « EAU et ASSAINISSEMENT » sont commentées:

Section FONCTIONNEMENT :

TOTAL dépenses 2025:	680 000.00 €
Recettes 2025:	493 248.31 €
Excédents 2024 reportés :	186 751.69 €
TOTAL recettes 2025 :	680 000.00 €

Section INVESTISSEMENT :

Dépenses 2025:	375 000.00 €
RAR 2024 :	0.00 €
TOTAL dépenses 2025 :	375 000.00 €

Recettes 2025 :	292 588.57 €
RAR 2024 :	0.00 €
Excédent reporté 2024:	82 411.43 €
TOTAL recettes 2025:	375 000.00 €

TOTAL RECETTES 2025 : 1 055 000.00 € / TOTAL DEPENSES 2025 : 1 055 000.00 €

OUIE CET EXPOSE APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :
VOTE LE BUDGET PRIMITIF 2025 « EAU et ASSAINISSEMENT » tel que résumé ci-dessus,

N° 2025 – 07 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES 2025

Monsieur le Maire précise que les taux de fiscalité locale n'ont pas été augmenté depuis 2015. Il propose de reconduire à l'identique les taux de taxes locales suivants pour l'année 2025 :

	Taux 2025
Taxe d'habitation sur les résidences secondaire	16.33%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	24.89% - taux communal 8.99% - taux départemental 15.90%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	27.30 %
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	37.33 %

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUIE CET EXPOSE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :
VOTE les taux ci-dessus pour l'année 2025 :

N° 2025 – 08 SUBVENTION 2025 AUX ASSOCIATIONS

Mr le Maire présente les dossiers de demandes de subventions d'associations au conseil municipal.

ASSOCIATION	2025
Subventions de fonctionnement (6574)	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE BOURG D'OISANS	100,00 €
MAISON DES MARMOTTONS Maison des assistantes maternelles du Freney	700,00 €
SKI CLUB D'AURIS Association sportive de promotion du ski	8 000,00 €
TICHODROME Centre de sauvegarde de la faune en Isère	100,00 €
OISANS SOLIDAIRE Accueil de réfugiés en Oisans	300,00 €
DAURIENCHON développement d'Auris, maintien de son environnement	500,00 €
ARC EN CIEL DU HAUT OISANS Promotion et développement de la pêche en Oisans	200,00 €
POILUS DE L'OISANS Stérilisation et sauvetage chats chiens errants	100,00 €
LOCOMOTIVE Aide aux familles d'enfants cancéreux CHU Grenoble	100,00 €
GSCF (GRPT DE SECOURS CATASTROPHE Français) Pompiers humanitaires à l'international	100,00 €
ADSM (Association départementale Secrétaires de mairie) Evolution du métier, formations, alerter les élus, entraide	100,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE DE L'ISERE ouverture d'une épicerie sociale pour étudiants précaires à Grenoble	100,00 €
MFR de VIF Centre de formation aux métiers de l'environnement	100,00 €
TOTAL	10 500,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUIE CET EXPOSE, APRES EN AVOIR DELIBERE A LA MAJORITE:
7 POUR / 1 CONTRE DE MME DENISE RIBOT

APPROUVE le tableau des subventions aux associations pour l'année 2025 ;

N° 2025 – 09 REGIE MUNICIPALE CLUB ENFANT - TARIFS SAISON D'ETE

Le Maire propose à l'Assemblée de voter les tarifs des prestations de la régie municipale du Club enfants les Marmottes sans augmentation par rapport à L'an dernier :

Prestations Marmottes	Tarifs vacanciers	Tarifs résidents Auris
Supplément garderie 12h-14h	12 €	6 €
1/2 journée	16 €	8 €
Journée 6h	24 €	12 €
Journée 8h	30 €	15 €
Journée spéciale	54 €	27 €
Carte semaine 4-5 ans	76 €	38 €
Carte semaine 6-11 ans	108 €	53 €
Carte semaine 12-17 ans	132 €	66 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUIE CET EXPOSE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE:

• **APPROUVE** le tableau des tarifs « saison d'été » concernant les prestations du Club enfants.

N° 2025 – 10 REGIE N°6510 « MAIRIE-ANIMATION » - ACTUALISATION DES TARIFS

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée le tableau des tarifs actualisés de la régie, tel que suit :

TARIFS LOCATION DE MEUBLES au personnel communal saisonniers	Personnel sous contrat	Personnel hors contrat
CAUTION - logements communaux	250,00 €	250,00 €
Loyer mensuel - appartement à la station – personnel saisonnier (hors charges)	160,00 €	210,00 €
Loyer mensuel - appartement à la station – personnel permanent (hors charges)	450,00 €	450,00 €

Loyer mensuel - 1 chambre avec salle d'eau partagée (la Cure ou Station) personnel saisonnier (hors charges)	90,00 €	120,00€
Loyer mensuel appartement Personnel saisonnier en colocation	90,00 €	120,00€
Forfait charges mensuelles (eau + électricité) par logement	80,00 €	80,00 €
Forfait 3 heures ménage par logement	80,00 €	80,00 €
1 Heure supplémentaire de ménage	25,00 €	25,00 €

Location aux personnes extérieures à l'effectif des agents communaux (société professionnelle/ entreprise*)	Tarifs locataires extérieurs à l'effectif mairie
CAUTION - logements communaux	400,00 €
Loyer mensuel 1 chambre station pour 1 personne (hors charges)	210,00 €
Loyer mensuel 1 chambre à la Cure pour 1 personne (hors charges)	150,00 €
Personne logée en supplément dans une chambre	50,00 €
Loyer mensuel appartement station (hors charges)	450,00 €
Forfait charges mensuelles (eau + électricité) par appartement station	100,00 €
Forfait charges mensuelles (eau + électricité) par chambre (station ou Cure)	80,00 €
Ménage fin de location par logement (forfait 3 heures)	80,00 €
1 Heure supplémentaire de ménage	25,00 €
AIRE DE CAMPING CAR	
Commission sur réservation sur site	72%
Commission sur réservation en ligne	72 %
DIVERS	
Photocopie couleur ou noir et blanc	0.30 €
Caution salle hors sac ou salle des écrans	500,00 €

mairie se réserve le droit de modifier librement les loyers en fonction de la négociation avec les partenaires

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le tableau des tarifs présenté ci dessus.

N° 2024 - 11 REGIE N°6517 « PISCINE » TARIFS DE LA SAISON ESTIVALE

Mr le Maire présente les tarifs de la régie piscine tel que suit :

TICKETS	PLEIN TARIFS	TARIFS REDUITS *
ENTREE DEMI-JOURNEE ADULTE (de 16 à 69 ans)	6,00 €	3,00 €
ENTREE DEMI-JOURNEE ENFANT (de 4 à 15 ans)	3,00 €	1,50 €
10 ENTREES ADULTES (de 16 à 69 ans) Non nominatif - Valide 2 ans	50,00 €	
10 ENTREES ENFANTS (de 4 à 15 ans) Non nominatif - Valide 2 ans	25,00 €	
ABONNEMENT SAISON HIVER (hors SPAS)	80,00 €	40,00 €
ABONNEMENT SAISON ETE (hors SPAS)	60,00 €	30,00 €
CARTE FAMILLE DEMI-JOURNEE 2 adultes + 2 enfants	15,00 €	
CARTE FAMILLE : par enfant supplémentaire	1,50 €	
SPA 1 PERSONNE 30MN (SPA partagé - 3 pers max)	8,00 €	
SPA PRIVATISE 30MN (3 pers max)	20,00 €	
1 COURS AQUAGYM 45MN	9,00 €	
CARTE 10 COURS D'AQUAGYM - NON NOMINATIF valide 2 ans	60,00 €	
PUBLICS SCOLAIRES		
RESERVATION BASSIN 1H AVEC 1 MNS SURVEILLANCE	70,00 €	
1H PRESTATION MNS ENSEIGNEMENT	30,00 €	

BOISSON ET SNACK		
Snack ou boisson	2.00€	
Glace 1 (été)	2.00€	
Glace 2 (été)	3.00€	
Thé ou café	1.00€	

*** TARIFS REDUITS -50% :**

PROPRIETAIRES SUR AURIS parents et enfants / TRAVAILLEURS SUR AURIS (saisonnier ou permanent) parents et enfants / GENDARME et POMPIERS (sur présentation d'une carte nominative justificative) / PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP ET UN ACCOMPAGNATEUR / CHOMEUR et ETUDIANTS

GRATUITES:

ENFANTS de - 4 ans et SENIORS à partir de 70 ans / Détenteurs du diplôme de MNS/BNSSA ;
 ECOLE D'AURIS : Enfants scolarisés à l'école d'Auris présents dans le listing mairie ; Enfants et adultes participant à une sortie scolaire de l'école;

CLUB ENFANT LES MARMOTTES :

Enfants et adultes participant à une sortie organisée par le club; Gratuité le week end pour les enfants inscrits à la semaine ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUIE CET EXPOSE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- **APPROUVE** le tableau des tarifs présenté ci-dessus.

N° 2025- 12 REGIE « ANIMATIONS ET ACTIVITES TOURISTIQUES » TARIFS SAISON ESTIVALE

Le Maire propose à l'Assemblée de voter les tarifs des prestations ANIMATIONS ET ACTIVITES TOURISTIQUES de la régie municipale n° 6516 « Animations/activités touristiques » :

TARIFS DES ACTIVITES SPORTIVES ET DE LOISIRS	TARIFS ÉTÉ 2025
VTT	
DECOUVERTE VTT DESCENTE ADULTE (A partir de 16 ans) 1/2 journée de 3h	15.00 €
DECOUVERTE VTT DESCENTE ENFANT (10 à 15 ans) 1/2 journée de 3h	10.00 €
SORTIE MONTAGNE / SORTIE DECOUVERTE	
SORTIE MONTAGNE JOURNEE ADULTE (A partir de 16 ans) SANS TRANSPORT	20.00€
SORTIE MONTAGNE JOURNEE ADULTE (A partir de 16 ans) AVEC TRANSPORT	25.00€
SORTIE MONTAGNE DEMI-JOURNEE ADULTE SUR AURIS (A partir de 16 ans)	15.00 €
SORTIE MONTAGNE JOURNEE ENFANT (8 à 15 ans) - SANS TRANSPORT	12.00 €
SORTIE MONTAGNE JOURNEE ENFANT (8 à 15 ans) - AVEC TRANSPORT	17.00 €
SORTIE MONTAGNE DEMI-JOURNEE ENFANT SUR AURIS (8 à 15 ans)	10.00 €
BALADE GOURMANDE ADULTE JOURNEE (A partir de 16 ans)	40.00 €
BALADE GOURMANDE ENFANT (8 à 15 ans)	30.00 €
SORTIE JOURNEE « AURIS VOUS BALADE » - AVEC TRANSPORT	15.00€
SORTIE MARCHE NORDIQUE	5.00 €
DECOUVERTE DES ACTIVITES (dimanche après-midi) Gratuit pour les -8 ans	5.00 €
TIR A L'ARC	
SÉANCE TIR à L'ARC 1H ADULTE A partir 16 ans	13.00 €
SÉANCE TIR à L'ARC 1H - ENFANT de 8 à 15 ans	10.00 €
SÉANCE TIR à L'ARC 30MN - ENFANT de 4 à 7 ans	10.00 €
TIR A L'ARC FORFAIT 1 SEMAINE : 1h/j pendant 4j + CONCOURS le 5eme j	50.00€
TIR A L'ARC FORFAIT 1 SEMAINE ARCHERS (munis de leur propre matériel) :1h/ pendant 4j + CONCOURS le 5eme j	30.00 €
CONCOURS TIR A L'ARC	10.00 €
MINI GOLF	

PARCOURS MINGOLF ADULTE (A partir de 16 ans)	3,00 €
PARCOURS MINIGOLF ENFANT (DE 5 à 15 ANS)	1.00 €
TUBBY (A partir de 4 ans accompagné d'un adulte / à partir de 6 ans en autonomie)	
1 TOUR	2.00 €
6 TOURS	6.00 €
NOUVEAUTE : CARTES MULTIACTIVITES	
CARTE ACTIVITES "DECOUVERTE" (non nominatif) 1 carte 6 tours Tubby 1 minigolf "famille" (4 clubs) 1 cours de tir à l'arc 1 pass "Télémixte des Sûres" 3 entrées piscine	30.00 €
CARTE ACTIVITES "INTENSITE" (non nominatif) 1 carte 6 tours Tubby 1 minigolf "famille" (4 clubs) 2 cours de tir à l'arc + concours 1 pass "Télémixte des Sûres" 5 entrées piscine 1 spa (ou 2 cartes Tubby pour les enfants) Au choix : - 1 sortie montagne journée sans transport (possible de l'ajouter avec supplément) - 1 séance découverte VTT de descente sur inscription, dans la limite des places disponibles	60.00 €
CINEMA	
1 SÉANCE CINÉMA ADULTE (A partir de 16 ans)	7.00 €
1 SÉANCE CINÉMA ENFANT (de 5 à -15 ans)	6.00 €
PHOTOCOPIES	
IMPRESSIONS N/B	0.10 €
IMPRESSIONS COULEURS	0.20 €
DIVERS	
ENTREE CONCERT	20.00 €
OBP (carte + topo) à l'unité	6.00 €
LIVRE (L'LOISANS COLLECTION REGARD) Laurent CHAIX	15.00 €
SKIPASS JOURNEE VTT TM des Sûres – SATA	9,50 €
SKIPASS 1 ALLER/RETOUR TM des Sûres – SATA	5.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUIE CET EXPOSE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** le tableau des prestations ANIMATIONS ET ACTIVITES TOURISTIQUES ci-dessus ;

N° 2024 – 13 CCAS : CONDITIONS A REMPLIR ET TARIFS POUR LES NON AYANT DROITS

PRESTATIONS POUR LES SENIORS

	Conditions à remplir pour les ayants droit (gratuité) :	Tarifs pour les non ayants-droit :
Colis de Noël	Avoir 70 ans ou plus au 1 ^{er} janvier de l'année en cours Être électeur de la commune ; Être déclaré en résidence principale.	
Sortie journée (Entrée + transport + repas)	Avoir 65 ans ou plus au 1 ^{er} janvier de l'année en cours ; Être électeur de la commune ; Être déclaré en résidence principale.	45€/personne
Repas sur la commune	Avoir 65 ans ou plus au 1 ^{er} janvier de l'année en cours ; Être électeur de la commune ; Être déclaré en résidence principale.	35€/personne

PRESTATIONS POUR LES FAMILLES : SORTIE JOURNEE

Le transport est entièrement financé par la commune

	Conditions à remplir pour les ayants droit (gratuité) :	Conditions à remplir accès à tarif préférentiel - 50%	Non ayants-droits (ni enfant ni adulte accompagnateur):
Tarif de l'entrée (parc, musée...)	Enfants scolarisés de moins de 21 ans : -déclaré en résidence principale. -Et/ou scolarisé à l'école d'Auris	Adulte accompagnant un enfant : jusqu'à 2 adultes accompagnateurs par enfant	Prix de l'entrée entièrement financé par le participant.

Les justificatifs suivants à fournir pour les nouveaux arrivants :

Justificatif de domicile de moins de 3 mois, pièce d'identité, justificatif de scolarité pour les enfants de plus de 16 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUIE CET EXPOSE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** les conditions à remplir ouvrant droit aux prestations et les tarifs proposés ci-dessus.

N° 2025 – 14 SERVICE DES EAUX : TARIFS DES PRESTATIONS DE SERVICES AU 01/05/2025

Redevances communales – Tarifs à compter du 1^{er} mai 2025 :

Prix de l'Eau :

	Tarifs au 03/10/2024	Tarifs au 01/05/2025
Abonnement annuel	100,00 € / UL	110,00 € /UL
Consommation (tarif au m ³)	1,08€/m ³	1,25€/m ³
Consommation (tarif au m ³) pour les agriculteurs (eau d'abreuvement des animaux en parcs uniquement) : Vente au prix d'achat	0,92€/m ³	1,04€/m ³

Autres prestations de service :

	Tarifs au 03/10/2024	Tarifs au 01/05/2025
Contrat ouverture abonnement (dont mutation suite à succession ou réouverture de contrat)	60,00€	60,00€
Fermeture contrat abonnement	0,00€	0,00€
Manœuvre de vanne avec ou sans résiliation : ouverture	20,00€	20,00€
Manœuvre de vanne avec ou sans résiliation : fermeture	20,00€	20,00€
Remplacement compteur gelé ou mise à disposition d'un compteur (plombage compris)		
Compteur diamètre 15 (110mm ou 170mm).....	80,00 €	80,00 €
Compteur diamètre 30.....	160,00 €	160,00 €
Compteur autre diamètre.....	Suivant devis	Suivant devis
Forfait frais de personnel pour réparation ou changement d'un compteur mal protégé ou mal entretenu par l'abonné	150,00 €	150,00 €
Matériel pour réparation ou changement d'un compteur mal protégé ou mal entretenu par l'abonné	Selon coût du compteur à remplacer	Selon coût du compteur à remplacer
Travaux divers	Suivant devis	Suivant devis

OUI CET EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

APPROUVE les tarifs de l'eau et des diverses prestations du service des eaux tels que définis ci-dessus ;

N° 2025 – 15 TARIFS DE L'AGENCE DE L'EAU A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2025

A compter du 1^{er} janvier 2025 :

- La redevance sur la consommation d'eau potable auprès des abonnés du service eau potable qu'ils soient domestiques, professionnels, industriels ou agriculteurs s'élève à 0,43€ HT/m³ d'eau facturé
- La redevance pour performance des réseaux d'eau potable s'élève à 0,01€ HT / m³ d'eau potable facturé

- La redevance pour performance des systèmes d'Assainissement collectif sera collectée par la commune d'Auris, puis reversée au SACO qui aura la charge de transmettre à l'Agence de l'eau. Le tarif applicable s'élève à 0,01€ HT / m³.
- La redevance pour Prélèvement sur la ressource en eau auprès des abonnés du service eau potable qu'ils soient domestiques, professionnels, industriels ou agriculteurs s'élève à 0,1008€ HT/m³ d'eau. Le budget EAU de la commune d'Auris n'étant pas assujettie à la TVA, les tarifs cités ci-dessus s'appliqueront sans modification.

OUI CET EXPOSE, LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE : APPROUVE les tarifs de l'Agence de l'eau à appliquer à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

DCM N° 2025-16 FOURNITURE DE L'EAU A SATA POUR L'EXPLOITATION DES CANONS A NEIGE

CONSIDERANT que la SATA à un usage de professionnel l'eau qui justifie une distinction par rapport aux tarifs appliqués aux particuliers usagers.

Les tarifs proposés sont calculés pour permettre le maintien du service rendu et un niveau d'investissement en adéquation avec les besoins du réseau :

Redevances communales 2025 pour l'approvisionnement en eau des canons à neige :

	Tarifs 2025
Abonnement annuel	110,00 €/UL
Consommation (tarif au m ³)	2,40€/m ³

Pour les autres prestations de services proposées par le service des eaux (pose de compteurs, frais de personnel...), la délibération n° 2025-14 s'applique.

OUI CET EXPOSE, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE : APPROUVE les tarifs de fourniture de l'eau appliqués à la SATA Group définis ci-dessus ;

DCM N° 2025-17 CONTRATS GROUPES – MANDATEMENT CDG 38

OUI L'EXPOSE DE MR LE MAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE : DONNE mandat au CDG38 pour le représenter et négocier en son nom lors des consultations suivantes : Les titres restaurant, La mutuelle santé, L'assurance statutaire.

Etant rappelé que ces mandats ne préjugent pas de l'adhésion définitive, qui devront impérativement faire l'objet d'une délibération le moment venu.

DCM N° 2025-18 CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE BIBLIOTHECAIRE

Considérant qu'il convient de créer un emploi permanent pour satisfaire un besoin d'accueil et de gestion de la bibliothèque d'Auris en Oisans, gérée à ce jour par des bénévoles.

Cet emploi peut être assuré par un agent du cadre d'emploi des Adjoints territoriaux du patrimoine.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois à compter du 1^{er} mai 2025 :

Nombre d'emploi	Cadre d'emploi	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoints territoriaux du patrimoine	Bibliothécaire	17h30

Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, L'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'Article L332-8 3° du code général de la fonction publique :

Cet agent contractuel serait recruté pour une durée de maximum 3 ans pour exercer les fonctions précisées ci-dessus ; Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

OUI CET EXPOSE LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DECIDE :

- La création à compter du 1^{er} mai 2025 d'un emploi permanent de Bibliothécaire à temps non-complet, à raison de 17.30 heures hebdomadaires ;

DCM N° 2025-19 CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION DE PERSONNEL COMMUNAL AUX ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT DE L'EPS POUR L'ECOLE

Monsieur le Maire expose que la commune d'Auris met à disposition de l'école élémentaire deux maitres-nageurs communaux participant à l'encadrement des élèves pour les activités physiques d'apprentissage de la natation.

Une convention, dont le projet est joint en annexe, doit être signée avec l'académie de Grenoble.

OUIE CET EXPOSE LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE DECIDE :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention relative à la participation du personnel communal aux activités d'enseignement de l'EPS pour l'école élémentaire ou primaire du Département de l'Isère.

DCM N° 2025-20 MODALITE DE PUBLICITE DES ACTES PRIS LA COMMUNE

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel:

- Publicité par publication papier consultable en mairie à compter du 1^{er} juillet 2022;

LE CONSEIL MUNICIPAL, OUIE CET EXPOSE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

ADOpte la proposition du maire

DCM N° 2025-21 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE 2025-2029

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caf, tant financières que d'ingénierie, au service d'un « projet de territoire », afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles.

OUIE CET EXPOSE LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

- Autorise le Maire à signer la convention territoriale globale

DCM N° 2025-22 HOMOLOGATION DES TARIFS DES REMONTEES MECANIQUES SAISON ESTIVALE 2025 Et SAISON HIVERNALE 2025/2026

Monsieur Le Maire présente à l'Assemblée la proposition de tarifs des remontées mécaniques concernant le domaine de la station d'Auris pour la saison estivale 2025 ainsi que pour la saison d'hiver 2025-2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE :

• **APPROUVE** les tarifs pour la saison estivale 2025 et hivernale 2025/2026 ;

PROPOSITION DE DELIBERATION : DROIT DE DELAISSEMENT DANS LE CADRE DE L'ASSOCIATION FONCIERE PASTORALE

Mr le Maire présente : L'Association foncière pastorale d'Auris rencontre des difficultés à fédérer les propriétaires des parcelles de l'AFP. Elle souhaite identifier les parcelles « abandonnées », afin d'organiser le « droit de délaissement » en faveur de la commune.

Le droit de délaissement impose à la commune d'acquérir les parcelles délaissées par leur propriétaire. A défaut d'accord amiable sur le prix, le juge de l'expropriation prononce le transfert de propriété et fixe le prix.

LE CONSEIL MUNICIPAL OUIE CET EXPOSE APRES EN AVOIR DELIBERER :

CONSTATE qu'il manque des éléments nécessaires à la bonne compréhension de cette problématique ;

Décide de reporter le vote de cette délibération

QUESTIONS DIVERSES :

Projet d'électrification des cloches de l'Eglise : Ce projet aurait pour objet de moderniser l'église, de rythmer la vie des villages, et de programmer à distance des sonneries lors d'événements civils ou religieux. Le tarif est d'environ 7000€ TTC. Etant donné que le projet peut être vécu comme une atteinte à la tranquillité des habitants, le conseil municipal suggère de faire un sondage à la population.

Réflexion pour limiter la vitesse aux Châtains : Malgré la présence de 2 ralentisseurs, la circulation sur la route départementale du hameau des Châtains reste souvent supérieure à la vitesse autorisée de 30km. La mairie va prendre contact avec le département pour étudier les solutions possibles (chicane ?)

Elagage de bois communal : La question a été posée par un administré de la récupération de bois élagué par les services techniques et laissé au sol sur les parcelles communales. Mr Trofimoff, administré présent au conseil, propose de mettre en place une tarification modique au m3 de bois coupé pour les administrés. Le conseil est favorable à la démarche et va étudier la faisabilité.

Fin du transfert de la compétences EAU à la communauté de communes pour 2026 : Le 13/03/2025, la proposition de loi visant à mettre fin au transfert obligatoire de la gestion de l'eau aux intercommunalités en 2026 a été adoptée. Après réunion des communes de l'Oisans au sein de la communauté de communes, il a été décidé que le projet de transfert est annulé et que chaque commune de l'Oisans conservera sa compétence EAU. Le SACO est toujours en charge de l'assainissement.

Demandes de M. Trofimoff, administré présent au conseil :

- o Est-il possible de faire une Newsletter pour communiquer la date des conseils municipaux ? Pour l'instant, la communication se fait par affichage. L'assemblée répond favorablement.
- o Est-il possible de mettre en place des créneaux horaires à la piscine pour les enfants ? Cette réflexion est en cours au service tourisme. Les élus répondent favorablement.

Demande de M. Didier Porte 1^{er} adjoint présent au conseil :

Est-il possible d'aménager la butte de l'ancienne déchetterie en Gillarde : tables de pique-nique, possibilité de quelques stationnements, entretien de cet espace.

Le tableau des investissements 2025 :

Total recettes d'investissement:	1 286 000,00 €
Total dépenses d'investissement :	1 286 000,00 €
Dont remboursement emprunts :	715 000,00 €
Dont dépenses d'ordre :	110 000,00 €
Dont déficit d'investissement 2024 reporté :	280 500,00 €
Reste disponible pour les investissements 2025 :	180 500,00 €
Entretien/aménagement des bâtiments publics	83 800,00 €
Aménagement des chambres du bâtiment accueil	9 000,00 €
Mobilier/équipements pour les ERP et appartements communaux	13 800,00 €
RENOVATION ENERGETIQUE APPARTEMENTS : menuiseries + autres	50 000,00 €
PISCINE : finalisation de l'aménagement (main courant, accueil des scolaire)	11 000,00 €
Aménagement/ équipement de la voirie	59 000,00 €
Achat terrain Les Cours	6 000,00 €
Réseau de voirie	10 000,00 €
Aménagement de la voirie (tables pique niques, panneaux affichage, guirlandes Noel)	18 000,00 €
Travaux d'étanchéité place des Ecrins	15 000,00 €
PARKING LES CERTS : enrochement, émulsion	10 000,00 €
Equipement/ matériel pour les services communaux	36 100,00 €
Equipement du service tourisme (Sonorisation, tables ping pong, jeux enfants ..)	15 000,00 €
Equipement des services techniques (Container stockage, matériel technique)	7 100,00 €
Equipement et Matériel de bureau et informatique	3 000,00 €
DIVERS	1 600,00 €

Fin de séance : 10h35



